



## Appel d'Offres ouvert sur offre de prix N° 01/SMIT/2014

Le jeudi 27 février 2014 à 10h30, il sera procédé, au Siège de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, (Siège du Ministère du Tourisme - 2<sup>ème</sup> étage) sis au Centre d'Affaires, aile Sud, îlot IC 17, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'A/O N°01/SMIT/2014 portant sur :

### Acquisition et installation de logiciel et de matériel nécessaires pour la mise en place d'un système de gestion des temps

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Siège de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, à l'adresse susmentionnée.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams (5 000.00 DHS)

L'estimation du coût est : 178 800.00 DH TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles « 25 » et « 27 » du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

#### Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis (la Commission se tiendra à la date et aux bureaux indiqués ci-dessus).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

#### 1- Dossier Administratif comprenant :

- a) Une déclaration sur l'honneur qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349 précité ;
- b) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu.

Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité.

#### 2- Dossier Technique comprenant :

a- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des fournitures qu'il a réalisées ou auxquelles il a participé.

b- Références et capacité du candidat :

Le soumissionnaire présentera les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations et ce, pendant la période de 2006 à 2012. Ces attestations doivent être certifiées conformes aux originaux et doivent préciser la nature des prestations, (Contrôle des accès, Gestion du Temps de Présence), le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

#### 3- Dossier Additif comprenant :

- a) Le CPS paraphé et signé par le prestataire à la dernière page avec la mention « lu et accepté »
- b) Le Règlement de consultation paraphé et signé par le prestataire à la dernière page avec la mention « lu et accepté »
- c) Une attestation du chiffre d'affaires réalisé durant les trois derniers exercices, délivrée par les services de la Direction Générale des Impôts. Ou à défaut une copie du bilan 2010 à 2012 certifiés conformes à l'original.

#### 4- Offre Technique comprenant :

a) Un document indiquant l'affectation de l'équipe (Salariés de la société soumissionnaire rattachés au projet concerné) aux prestations demandées.

b) les CVs de l'équipe projet (diplômes, expériences, ancienneté dans la société) conformément au modèle joint au règlement de consultation.

- Le chef de projet doit avoir une expérience dans un domaine similaire à l'objet de l'appel d'offres.

- L'équipe projet doit avoir une expérience dans le domaine similaire à l'objet de l'appel d'offres.